

S.N.E.T.A.P.-F.S.U.Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

Section de l'EPL de LAVAL

Laval, le 21 juin 2022

A Monsieur le Directeur Régional Monsieur le Chef du SRFD

Monsieur le Directeur Régional, Monsieur le Chef du SRFD,

Les représentants des personnels d'Agricampus Laval vous demandent, par la présente, des moyens complémentaires en dotation globale horaire pour ouvrir une seconde section en seconde professionnelle CEC pour la rentrée scolaire 2022- 2023.

Cette demande est justifiée par les points suivants.

Depuis quelques années, 45 à 65 demandes d'inscription sont enregistrées pour 32 places uniquement. Cette année encore ce sont plus de 60 fiches contact dont nous disposons. Le département de la Mayenne reste un territoire à forte demande de formation agricole, notamment dans le secteur de la production et de l'exploitation agricole. Comme partout dans notre région, le renouvellement des générations d'agriculteurs partant en retraite et les besoins en salariés agricoles formés non pourvus sont des questions majeures auxquelles une telle ouverture peut participer à répondre. Or depuis quelques années, l'enseignement agricole public n'accueille donc pas 15 à 20 jeunes par an. Cette situation ne peut plus durer.

Une classe de 32 élèves en voie professionnelle (situation actuelle) n'est pas appropriée pour le progrès et la réussite de toutes et tous. Malgré une partie des cours dédoublés, les conditions d'apprentissage en classe entière restent difficiles avec cet effectif.

Cette demande est pour les représentants, aujourd'hui, légitime (et urgente compte tenu de la tenue des procédures d'affectation cette semaine) et permettrait ainsi de mettre en œuvre deux classes de 24-25 élèves.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire Monsieur le Directeur en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Emmanuel LORY, secrétaire section SNETAP-FSU, Lycée Agricampus Laval Yoann VIGNER, co-secrétaire régional SNETAP-FSU, Pays de la Loire